

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

DAO N°01/JBS/003/CAB/PROGOU/PO/2014

Référence : Travaux de réhabilitation de l'Athénée de Kisangani en cinq (5) Lots distincts.

1. Le Gouvernement Provincial de la Province Orientale a obtenu, dans le cadre de son budget 2014, auprès de ses Partenaires, la **Société de Développement Congo (SDC)** et la **Fondation Rwaji**, des fonds sous forme de dons afin de financer les travaux de réhabilitation de l'Athénée de Kisangani dans la commune de Makiso à Kisangani, Province Orientale, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N°01/JBS/003/CAB/PROGOU/PO/2014.
2. La Province Orientale, à travers le Gouvernement Provincial, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivant : **Réhabilitation de l'Athénée de Kisangani dans la commune de Makiso à Kisangani, Province Orientale, en cinq (5) lots.**
3. La passation de marchés sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans la Loi relative aux Marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) complet à l'adresse ci-après : **Ministère Provincial de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Affaires Foncières, Infrastructures et Travaux Publics (ITPR), sis au 1^{er} étage, Immeuble des Travaux Publics, avenue des Acacias, route Kabondo, commune de la Makiso, Kisangani de 9H00 à 17H00 heures locales (TU+2)**, moyennant la preuve de versement au Guichet unique de perception des taxes de la Province Orientale, la DGRPO, d'un montant non remboursable équivalent en **Francs Congolais de 200 USD**. La méthode de paiement sera au comptant. Le document d'Appel d'offres sera déposé en main propre.
5. Les offres devront être soumises au Ministère Provincial des ITPR à la même adresse ci-haut mentionnée ou à l'adresse électronique ci-après *email* : minatuhafitppo@yahoo.fr, au plus tard **le lundi 17 mars 2014 à 12H00 heure locale (TU+2)** et devront porter le **N° d'Appel d'Offres** suivi de la mention « **Travaux de réhabilitation de l'Athénée de Kisangani dans la commune de Makiso à Kisangani, Province Orientale** » dans une enveloppe contenant deux (2) copies et l'originale de la soumission.
6. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - Être une entreprise ou un groupement d'entreprises de construction (en cas de groupement, joindre l'acte de groupement avec un chef de fil désigné)
 - Avoir réalisé, au cours de trois (3) dernières années, un chiffre d'affaire annuel moyen équivalent au moins une (1) fois le montant de l'offre ;
 - Fournir une attestation bancaire ou une promesse d'accès à des facilités de crédit d'un montant équivalent à au moins 5% du montant du marché. La trésorerie propre de l'entreprise ne sera pas prise en compte ;
 - Joindre à l'offre les états financiers, certifiés par un Comptable agréé, des trois (3) dernières années.
 - Avoir réalisé les travaux similaires ou homogènes au cours des trois (3) dernières années.
7. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes **le mardi 18 mars 2014 à 14h30 heure locale (TU+2)**, en présence des représentants des candidats présents, au Ministère Provincial des ITPR à l'adresse ci-après : **1^{er} étage, Immeuble des Travaux Publics, avenue des Acacias, route Kabondo, Commune de la Makiso, Kisangani**. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre, d'un montant de un pourcent (1%) de la valeur de leur soumission. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Fait à Kisangani, le 17 février 2014

Jean BAMANISA SAIDI
Gouverneur de Province

